

REPUBLIQUE FRANCAISE



Commune de Champillon

dossier n° AP 051 119 26 00001

date de dépôt : 02/07/2026
 date d'affichage en mairie du dépôt : 03/07/2026
 demandeur : SAS Alexandre Méa Devavry
 pour : Implantation d'une enseigne
 adresse terrain : 43 rue Pasteur 51160 Champillon

Arrêté n° 2026-40

ARRÊTÉ
portant autorisation de pose d'une enseigne
au nom de la commune de Champillon

Le maire de la Commune de Champillon,

Vu la demande d'autorisation préalable déposée le 02/07/2026 par la SAS Alexandre Méa Devavry, 43 rue Pasteur 51160 CHAMPILLON, enregistrée sous le numéro AP 051 119 26 00001, concernant la pose d'une enseigne pour le Champagne Méa-Devavry situé 43 rue Pasteur 51160 CHAMPILLON ;

Vu le Code de l'Environnement relatif à la publicité, aux enseignes et pré enseignes, notamment ses articles L.581-18 et L.581-21, R.581-9 à R.581-13, R.581-16 et R.581-58 à R.581-65 ;

Vu l'avis favorable du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims en date du 9 juillet 2026 ;

ARRÊTÉ**Article 1**

L'installation de l'enseigne faisant l'objet de la demande précitée, selon les descriptifs et plans joints au dossier, est **AUTORISÉE** ;

Article 2

Le présent arrêté peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux auprès du maire de la commune de Champillon, 7 rue Pasteur 51160 Champillon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification,
- D'un recours contentieux en saisissant le tribunal administratif (25 rue du Lycée 51036 Châlons-en-Champagne Cedex) en déposant un recours directement auprès du greffe, ou en adressant un recours par voie postale, ou en déposant une requête sur www.telerecours.fr;
- Après un recours gracieux, l'absence de réponse de l'administration pendant deux mois vaut rejet implicite ;
- Le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

Article 3

Monsieur le maire, Madame la secrétaire de mairie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté municipal.

Fait à Champillon, le 20 juillet 2026



Le Maire,
 Charles Philipponnat

Mairie de CHAMPILLON

7, rue Pasteur

51160 – CHAMPILLON

Pourcy, le 9 juillet 2026

Dossier : AP – 051 119 26 00001

Nos Réf. : AR – 2026- 67

Objet : Enseignes Champagne MEA DEVAVRY

Demandeur : Monsieur Alexandre MEA

Localisation de l'enseigne : rue Jean Jaurès - 51160 CHAMPILLON

Monsieur,

Vous avez sollicité l'avis du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, en référence à la Charte « objectif 2041 » mesure 1.2.4 , sur le projet d'implantation d'enseignes dans le cadre de l'activité du Champagne MEA DEVAVRY située à Champillon.

Nous émettons un avis favorable à ce projet d'enseigne.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations respectueuses,

Amélie Radureau
Responsable du pôle Paysage et
Aménagement du territoire